



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Conseil spécialisé « céréales » de FranceAgriMer du 13 mai 2015 : adoption du plan de relance 2015-2025 en faveur du blé dur

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière céréalière s'est réuni le 13 mai 2015, sous la présidence de Rémi Haquin. Le Conseil a notamment adopté le plan élaboré par la filière pour relancer la culture du blé dur en France. Objectif : doubler la production à l'horizon 2025.

#### Un plan pour relancer la production de blé dur

Suite au net recul des surfaces françaises de blé dur et aux difficultés d'approvisionnement rencontrées par l'industrie des pâtes et la semoulerie en 2014, la filière blé dur a élaboré un plan de relance examiné et approuvé par le Conseil spécialisé du 13 mai 2015. Objectif : doubler la production de blé dur à l'horizon 2025, pour assurer l'approvisionnement régulier des industries françaises et répondre à la demande croissante des pays du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest.

La filière souhaite ainsi atteindre, d'ici dix ans, un niveau de production stable de 3 à 3,5 millions de tonnes (Mt) chaque année, contre 2 Mt en moyenne au cours des dernières années, et 1,4 Mt en 2014, niveau d'étiage alarmant.

Pour y parvenir, la filière souhaite :

- **développer la culture dans toutes les zones de production possibles**, au nord comme au sud, pour atteindre 600 000 hectares tous les ans ;
  - **faire reconnaître le blé dur comme une culture distincte du blé tendre**, dans le cadre des règles de comptabilisation des cultures du verdissement de la nouvelle PAC ;
  - **développer la recherche et l'innovation**, pour rendre le blé dur plus attractif, en termes de rendement, de qualité et de résistance aux agressions d'origine biotique (mosaïque...) et abiotiques (sensibilité au froid...) ;
  - **diffuser de nouvelles variétés**, en mobilisant les obtenteurs pour mettre au point des variétés aptes à répondre aux attentes des producteurs (rendement, résistance aux maladies...) et aux exigences qualitatives des utilisateurs. L'emploi de semences certifiées doit être encouragé.
  - **optimiser les pratiques agronomiques et les itinéraires techniques**, pour améliorer la performance économique de cette culture, plus fragile que le blé tendre et aux rendements plus fluctuants.
  - **consolider le dispositif d'aides couplées européennes**, prévu dans les zones traditionnelles de production. L'aide communautaire de 7 millions d'euros prévue pour ces zones, sous condition d'utilisation de certaines variétés spécifiques et de semences certifiées doit être maintenue.
  - **adapter la collecte et le stockage chez les organismes stockeurs** : un programme spécifique d'organisation logistique, voire d'investissements de réception et de stockage permettant de traiter, de classer et d'assurer la traçabilité de la récolte de blé dur s'avère nécessaire. Un volet spécifique du plan silos pourrait être dédié au blé dur.
  - **consolider et développer la transformation de blé dur en France**, par la mise en place de contrats-cadres avec les producteurs en vue de mieux répondre aux attentes qualitatives et quantitatives. L'avenir de l'industrie des pâtes et de la semoulerie française passe aussi par l'amélioration de la qualité et de la productivité des process industriels ainsi que le lancement de nouvelles gammes de produits innovants et différenciés permettant de se démarquer de la concurrence.
  - **développer une exportation soutenue et régulière** : l'exportation de blé dur vers nos partenaires de l'Union européenne ou vers les pays du pourtour méditerranéen constitue un débouché à part entière pour plus de la moitié de la production française. La France a une carte à jouer pour approvisionner ces marchés de proximité où la demande est croissante. À condition de répondre aux exigences qualitatives propres à chaque destination et d'assurer leur approvisionnement régulier.
- La mise en place d'instruments de couvertures de type marchés à terme pour le blé dur est également une piste à étudier.
- **communiquer**, notamment à destination des producteurs. L'opportunité d'une classification de référence et de l'introduction systématique du critère protéine dans les contrats via un accord interprofessionnel, à l'instar de ce qui a été fait pour le blé tendre, sera étudiée pour le blé dur.

### Récolte 2015 : prévisions de surfaces et état des cultures au 4 mai

S'il est encore trop tôt pour établir des prévisions de récolte, les surfaces semées en blé tendre pour la récolte 2015 seraient, d'après les estimations des services régionaux de FranceAgriMer proches de 5,2 millions d'hectares (Mha), en hausse de 3 % par rapport à 2014. Un chiffre aussi élevé n'avait pas été observé depuis 1936.

Les surfaces en blé dur auraient également progressé de 11 % à près de 320 000 ha, après deux années de recul sensible. Les orges seraient en très léger retrait à 1,75 Mha, la progression des orges d'hiver de 4 % à 1,28 Mha compensant en bonne partie le recul des orges de printemps à moins de 480 000 ha. D'après les toutes premières estimations, les surfaces en maïs perdraient un peu de terrain par rapport à l'an dernier (- 6 % par rapport à 2014)

Au 4 mai 2015, l'épiaison a débuté en blé tendre (7 % des surfaces) et en orge de printemps (1 % des surfaces). Elle atteint 70 % des surfaces en orge d'hiver et 35 % en blé dur. En maïs grain, 82 % des surfaces ont été semées contre 78 % en 2014 à la même époque, et 58 % ont levé (52 % en 2014), dans de bonnes à très bonnes conditions.

Les pluies de fin avril et début mai ont été bénéfiques et ont permis d'éviter la dégradation des conditions de culture sur les terres superficielles. Elles ont toutefois engendré localement quelques inondations de surfaces de maïs grain qui venaient d'être semées ou qui étaient en cours de levée. Ce qui devrait nécessiter de nouveaux semis.

Les bonnes qualités d'implantation, les conditions météorologiques favorables, le bel état végétatif et l'état sanitaire satisfaisant des céréales à paille contribuent au maintien de leurs conditions de culture à un niveau élevé. Le potentiel de rendement est bon à très bon en ce début de mois de mai, sachant que l'ensoleillement, les précipitations et les températures de mai et juin seront déterminants pour la suite.

Pour en savoir plus, consulter <https://cereobs.franceagrimer.fr>

### Campagne commerciale 2014/15 : hausse des prévisions d'exportations d'orges vers la Chine

Si les bilans prévisionnels blé tendre et maïs sont reconduits par rapport au mois dernier, la demande chinoise continue de tirer les exportations d'orges françaises, désormais prévues à 3,3 Mt pour la campagne commerciale 2014/15. Ce qui permet d'alléger le stock de report attendu en fin de campagne à moins de 1,3 Mt, en dépit d'un ajustement à la baisse des prévisions d'utilisation par les fabricants d'aliments du bétail français à 1 Mt (- 100 000 tonnes par rapport au mois dernier).

Le stock de blé dur en fin de campagne se rapproche de zéro, suite à la revalorisation des ventes vers l'Union européenne à 760 000 tonnes au vu des sorties effectives consignées par les Douanes. L'importance du débouché export du blé dur français vers l'Union européenne et les pays tiers, estimé au total à près de 1,1 Mt pour la campagne, se confirme malgré l'étroitesse de la récolte engrangée en 2014 (moins de 1,5 Mt). Ce qui va obliger la France à importer environ 200 000 tonnes de blé dur cette année pour fournir la demande.

Retrouvez les documents diffusés à l'occasion du Conseil spécialisé pour la filière céréalière sur le site internet de FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-grandes-cultures/Cereales>

---

Service de presse de FranceAgriMer : [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

[laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)

---